

## Registre des personnes âgées ou handicapées à contacter en cas de déclenchement du plan d'alerte et d'urgence départemental

Ce registre concerne les personnes résidant à leur domicile, âgées de 65 ans ou plus, celles de plus de 60 ans reconnues inaptes au travail ainsi que les personnes handicapées bénéficiant de l'allocation adulte handicapé ou de l'ACTP, ou d'une pension d'invalidité ou d'une carte d'invalidité ou d'une reconnaissance de travailleur handicapé.

L'inscription est facultative, demandée par la personne ou par un tiers afin de permettre l'intervention ciblée des services opérationnels en cas de déclenchement du plan d'alerte et d'urgence.

### **Où s'adresser :**

Centre Communal d'Action Sociale – Espace Jean Verdier  
10 Boulevard Aristide Briand - 83120 Sainte Maxime  
Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h15 et de 14h30 à 17h30  
Tél. : 04 94 79 42 13 – Fax : 04 94 79 42 57

### **Délais :**

Le Maire accuse réception de la demande dans un délai de 8 jours.  
En cas d'inscription par un tiers, l'accusé de réception vaut confirmation de l'inscription : à défaut d'opposition, la personne est considérée comme d'accord.

### **Déclenchement du plan d'alerte et d'urgence :**

Ce plan est déclenché par le Préfet notamment en période de canicule ou de grand froid.

Les agents du Centre Communal d'Action Sociale contactent par téléphone les personnes inscrites sur le registre pour donner conseils et recommandations.

### **Cas Particuliers :**

En cas de changement de domicile, la personne en informe le Maire et communique sa nouvelle adresse.

Toute personne a droit d'accès et de rectification aux informations relatives à son inscription, et peut demander sa radiation.

### **Remarques :**

Le Maire est chargé d'informer les administrés, de collecter les demandes d'inscription, d'assurer la conservation, la mise à jour et la confidentialité de ce registre nominatif et de le communiquer au Préfet à sa demande en cas de déclenchement du plan d'alerte d'urgence.

### **Lieux publics climatisés :**

En cas de forte chaleur, plusieurs salles sont mises à la disposition du public :

- Foyer logement les Tilleuls situé 17 Avenue Georges Pompidou
- Centre Communal d'Action Sociale situé 10 Bd Aristide Briand
- Hôtel de Ville
- Carré Léon Gaumont
- Marché couvert
- Club du Bel Age à la Maison des Associations

Téléchargement du formulaire de demande d'inscription possible, site de Sainte Maxime : [www.ville-sainte-maxime.fr/famille](http://www.ville-sainte-maxime.fr/famille) et solidarités/Seniors